



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 47907

Texte de la question

M. Charles Ehrmann demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui faire connaître ses intentions quant au projet de modification de la grille horaire prévue dès la rentrée 2000 et concernant les classes de première ES et de terminale ES. Cette réduction d'horaires sera préjudiciable à ces élèves qui ne bénéficieront plus des petites structures existantes et nécessaires d'un point de vue pédagogique. Des parents d'élèves et des enseignants s'inquiètent de cette situation. En accordant 4 heures de cours en classe entière, et 1 heure de dédoublement en première ES ainsi que 5 heures de cours en classe entière et 1 heure de dédoublement en terminale ES (alors que le projet prévoit respectivement 4 heures + 0,5 et 5 heures + 0,5), cela éviterait que la série ES ne se trouve désavantagée par rapport aux autres disciplines. Il lui demande quelles sont ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Dans sa conférence de presse du 27 avril 2000, le ministre de l'éducation nationale a défini les grandes orientations dans lesquelles s'inscrit la poursuite de la réforme des lycées : préserver la diversité des savoirs en favorisant l'égalité des filières qui les incarnent ; pour ce faire, des aménagements ont été apportés aux différentes séries et classes ; favoriser la mise en place dans de meilleures conditions des dispositifs d'innovation pédagogique, centrés plus étroitement sur les besoins des élèves : aide individualisée en classe de seconde, travaux personnels encadrés en classes de première et terminale ; rénover les contenus d'enseignement en préservant les exigences intellectuelles indispensables à une formation de qualité. S'agissant des sciences économiques et sociales, il a été décidé de porter leur horaire en série ES à 5 heures (dont une heure en classe dédoublée) en première à compter de la rentrée 2000 et à 6 heures (dont une heure en classe dédoublée) en terminale à compter de la rentrée 2001, ce qui devrait améliorer de manière significative l'enseignement de cette discipline. Cette décision traduit tout l'intérêt que porte le ministre à cette dernière et à la série ES en général. Il s'agit, en effet, de conforter les sciences économiques et sociales en tant que matière fondamentale de cette série, tout en renforçant leur articulation avec les autres disciplines et en particulier les mathématiques et l'histoire-géographie. S'agissant des contenus, l'ancien programme de sciences économiques et sociales de première reste en vigueur durant l'année scolaire 2000-2001 avec quelques aménagements sous forme de recommandations pédagogiques. Un nouveau programme entrera en application, dans cette même classe, à compter de la rentrée 2001. Il fera l'objet d'une large consultation auprès des enseignants de la discipline.

Données clés

Auteur : [M. Charles Ehrmann](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47907

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juin 2000, page 3633
Réponse publiée le : 24 juillet 2000, page 4390